



Ramoneur/euse CFC, édicition

Remplace: INFOformation&profession «Ramoneur/euse CFC, en procédure d'audition» du 01.09.2021.

Ramoneur/euse CFC

SWISSDOC 0.440.32.0, 5.440.9.0, n° 80004

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises

L'ordonnance sur la formation professionnelle a été révisée comme suit:

Audition: 25 août 2021

Édicition: 2 mai 2022

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2023

Procédure de qualification, certificat et titre: 1^{er} janvier 2026

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de ramoneur/euse avec certificat fédéral de capacité du 28 septembre 2010 (80003).

Le plan de formation sera publié sur le site internet de l'association www.kaminfeger.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée des ordonnances de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.